

Historique

En 1923, quelques parents s'associent pour sensibiliser la population et les pouvoirs publics aux conditions peu favorables des familles en milieu urbain. La Ligue Pro Familia, précurseur de Pro Familia Vaud, voit le jour.

Les premières actions de Pro Familia Vaud - PFV

La création de l'association Pro Familia Vaud remonte au début des années 40 avec un premier rapport d'activités publié en 1941.

Peu de temps après, l'association faîtière Pro Familia Suisse est fondée en 1942. Des liens s'établissent rapidement entre les deux associations.

Dès cette époque, PFV participe activement à la défense des intérêts de la famille (aide aux familles nombreuses), au soutien des enfants victimes de la guerre, à la préservation morale de la jeunesse, aux réformes scolaires, entre autres.

PFV milite également au niveau politique en prenant position, notamment en faveur des allocations familiales. A noter que le canton de Vaud est le premier canton suisse à rendre obligatoire le versement d'allocations à tous les salariés dès 1943.

PFV a aussi soutenu l'initiative populaire « Protection de la famille » visant l'introduction d'un art. 33 bis dans la Constitution fédérale, initiative retirée par la suite en faveur d'un contre-projet sous forme d'arrêté fédéral pour la famille proposé par l'Assemblée fédérale, accepté par la population en 1945.

De 1945 à 1975 : les 30 glorieuses de PFV

Les actions de PFV sont reconnues et se concrétisent sous différentes formes.

Prestations aux familles et aux enfants avec :

Les créations successives de :

- La consultation médico-sociale de mariage à Lausanne (précurseur de la consultation conjugale).
- Le centre médico-social en 1966 qui intègre la consultation de mariage puis une section « éducation sexuelle de la jeunesse » en 1969.
- Les premiers centres de planning familial ouverts à la Maternité de l'Hôpital cantonal ainsi qu'en ville de Lausanne en 1967.
- Les services d'aides familiales dans tout le canton.
- Et les « Causeries », puis cours d'éducation sexuelle dans les écoles vaudoises.

La publication d'une brochure « Aliments et Santé » offerte aux jeunes mariés.

La promotion de vacances familiales par la mise à disposition de chalets à prix réduit en collaboration avec l'Association d'Entraide Familiale.

PFV participe à l'ouverture d'un centre social par les Eglises protestantes de Lausanne.

Des thématiques sont traitées dans le cadre du comité, des commissions et des groupes de travail, telles que les prêts au mariage sous forme de mutualité, l'organisation de crèches, de garderies, le contenu des publicités et des spectacles proposés à la jeunesse, les relations Famille-Ecole, le besoin d'espaces de jeux destinés aux enfants et adolescents dans les villes, la politique du logement, le travail professionnel de la femme et devoirs familiaux, les allocations familiales.

PFV est aussi active dans les formations des intervenants pour les cours d'éducation sexuelle ainsi que pour les conseillers conjugaux.

Au niveau politique, PFV va s'engager pour des allègements fiscaux en faveur des familles à revenu modeste.

De 1976 à 1985 : le temps des changements

Vu l'évolution des structures familiales, PFV actualise dans un premier temps la définition du terme de famille dans ses statuts par « les personnes qui composent le groupe familial », puis reverra entièrement ses statuts en 1982.

Dès 1979, PFV soutient l'initiative populaire «pour une protection efficace de la maternité», lancée par des groupements féministes, des syndicats et des partis de gauche. Ce texte était précurseur puisqu'il prévoyait, outre un congé maternité, un congé parental rémunéré qui pouvait être pris soit par la mère, soit par le père. L'initiative, soumise au vote populaire en 1984, sera refusée à plus de 84% par la population ainsi que par la totalité des cantons.

Au début des années 1980, un diagnostic sur les besoins de familles vaudoises lancé par PFV fait ressortir un problème central : celui des allocations familiales, thème déjà abondamment traité par PFV. Une commission d'étude est créée pour travailler sur un projet de réforme des allocations familiales. Sur mandat dans le cadre de la Commission extra-parlementaire pour une politique familiale, PFV participe à l'élaboration du règlement du Fonds cantonal pour la famille. Ce fonds devra permettre de verser des compléments aux allocations familiales selon des critères définis par le Grand Conseil.

Durant les années 1980, PFV organise des conférences publiques avec entre autres pour thèmes : le travail ménager, le concept et les conceptions de la famille, la crise de l'Etat protecteur, les habitudes alimentaires, l'alcoolisme, la jeunesse, le couple.

En 1984, le Centre médico-social de Pro Familia s'autonomise et devient une fondation indépendante de PFV, sous le titre Fondation du centre médico-social Pro Familia.

De 1986 à 1995 : l'émergence de nouveaux besoins

Dès 1987, PFV édite un répertoire d'adresses destiné d'abord aux jeunes familles lausannoises ainsi qu'aux institutions en lien avec des parents, puis s'élargit à d'autres régions du canton. Cette brochure publiée tous les deux ans complète la liste d'adresses utiles insérée dans les annuaires téléphoniques.

Dès 1988, les frais de fonctionnement de PFV sont garantis par une subvention annuelle octroyée par le Département de prévoyance et d'action sociales ce qui permet de renforcer le secrétariat.

PFV travaille sur la publication d'une brochure d'information et de sensibilisation sur le *coût de l'enfant dans notre canton*. Finalement, c'est Pro Familia Suisse qui reprend l'idée et publie en 1988 un document intitulé « Le coût de l'enfant en Suisse ».

Les conférences publiques portent sur des thèmes d'actualité et d'autres plus récurrents : famille et SIDA, l'endettement des familles, la jeunesse et alcool, l'adultère, les relations intergénérationnelles, les familles recomposées, la violence à l'école et dans les familles, la fiscalité des familles, les changements de modes de vie, la maltraitance, etc.

1991 est une année charnière pour PFV : La croissance de certaines tâches, les exigences d'une réflexion et d'une présence active dans les lieux où se débattent et négocient des questions de politique familiale dans notre canton nécessitent de plus en plus de temps et d'investissement. Les limites du bénévolat sont atteintes et l'engagement d'un-e secrétaire général-e à temps très partiel s'impose.

En 1991, PFV publie le « Cahier de revendications familiales » duquel il ressort clairement l'inadéquation entre la vie familiale et la vie extra-familiale, à savoir un décalage entre les attentes des familles et les infrastructures ou services existants, notamment en matière d'accueil extrascolaire.

Une étroite collaboration entre PFV et sa faîtière suisse aboutit à la concrétisation et à l'adoption d'une « Charte de la famille » en 1992.

PFV participe aux travaux de la commission extraparlamentaire sur l'accueil de jour de la petite enfance afin de répondre à des motions parlementaires.

Pour l'année internationale de la famille en 1994, PFV rassemble ses forces pour proposer :

- Une coordination vaudoise en lien avec les différentes associations engagée sur le terrain. Concrètement, il s'agit de présenter les familles dans leur diversité, sensibiliser un large public et les autorités à la situation et au rôle des familles, faire connaître le travail des associations et institutions, viser à des changements.

- Une journée d'ouverture sur la thématique « Familles et sécurité sociale » dans le cadre du Programme national de recherche no 29 « Changements de modes de vie et avenir de la sécurité sociale ».
- Un forum des associations en lien avec les familles afin de favoriser l'échange d'informations.
- Un carnet « Passe-partout famille » regroupant des offres d'activités diverses à prix préférentiels.
- Des Etats généraux de la famille.

PFV a participé à la consultation sur l'avant-projet de loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs ainsi que sur un projet de loi fédérale sur les allocations familiales.

1995 est l'année de la création de Coopération-Service, association visant le développement de synergies logistiques entre organismes à dominante bénévole sous l'impulsion du Service de prévoyance et d'aide sociales du canton de Vaud. Conçue par PFV et l'Entraide Familiale Vaudoise, Coopération-Service met à disposition des locaux équipés, des services administratifs et de gestion.

De 1996 à 2006 : positionnement politique

Les conférences publiques de PFV continuent sur les thèmes de : la médiation familiale, le fonds cantonal pour la famille, la politique familiale vue par différents partis politiques, les droits de l'enfant, les assurances sociales, la Constitution, l'Europe, la bioéthique, entre autres.

PFV reste un relais important pour Pro Familia Suisse, par exemple lors de la présentation de la version française de sa brochure « Profession - famille - partenariat : utopie ou réalité ? ».

Le **Forum des associations** est une plate-forme d'informations, de réflexions et d'actions dans le domaine de la politique familiale regroupant une trentaine d'associations. Son secrétariat est assumé par PFV. Il a pour but de favoriser des prises de position commune entre les associations concernées par les sujets soumis, par exemple les réformes de la fiscalité vaudoise et du Code civil concernant le nom de famille des époux, le projet de loi sur l'aide à la famille, la modification de la législation cantonale sur les allocations familiales.

Ce Forum est représenté au sein de la Commission consultative de politique familiale. Un rapport intitulé « Les solidarités organisées à l'usage des familles et les revendications des associations en matière de politique familiale » est élaboré par PFV et le Forum sur mandat de la Commission.

Le Forum s'engage aussi dans la campagne pour l'initiative « Un enfant = une allocation » et pour les candidats à l'Assemblée constituante.

En participant à la Table ronde de la Constituante, PFV se fait connaître dans le milieu politique et amène des propositions issues du groupe de travail du Forum des associations. C'est ainsi qu'au début des années 2000, le mouvement Vie associative joue un rôle au sein de la Constituante.

C'est dans l'optique d'un positionnement politique proactif que PFV publie régulièrement des bulletins « Info politique familiale » à l'intention des membres PFV et du Forum. Cet engagement politique favorise notamment la représentation des associations au sein de l'Assemblée constituante tout en permettant aussi de développer des partenariats entre PFV, l'ASBV, l'EFV et Action bénévole.

Dès 1997, PFV dispose d'un temps de travail rémunéré à hauteur de 60% pour compléter l'engagement bénévole du comité de PFV.

Un des groupes de travail de PFV traitant des assurances sociales publie en 1999 le rapport « Politique familiale et avenir de la sécurité sociale. »

A partir de 1998, les répertoires d'adresses édités par PFV sont remaniés en un **Annuaire du social** paraissant tous les deux ans dont les données répertoriées sont publiées sur le site internet www.lausanne-famille.ch. La dernière version de 2002 est vite épuisée. Elle sera remplacée en 2003 par la brochure **Informations utiles aux familles** dont les contacts sont également accessibles sur internet. Dès 2006, ce document rebaptisé « **Familles dans le canton de Vaud** » est réalisé et distribué en partenariat avec l'association Lausanne Famille.

Une ligne téléphonique d'informations aux familles permet de répondre à des demandes nombreuses et variées. Dès 1999, PFV va officialiser cette prestation et inaugure une **Permanence Famille**, qui permet la concrétisation du mandat donné par le canton à PFV de proposer un « lieu pour l'information

et l'orientation des familles dans leurs rapports avec les pouvoirs publics ». Deux juristes et assistantes sociales répondent aux demandes par téléphone, par courriel ou sur rendez-vous. En 2004, suite à un recentrage de sa mission, le SPJ supprime la subvention destinée à la Permanence Famille qui cesse son activité en juin de la même année.

Sur mandat du canton, PFV élabore une étude de faisabilité sur le concept d'une Maison des ressources pour la famille. PFV, EFV et COO ont fait acte de candidature pour la mise en œuvre de ce projet qui prévoit trois axes interdépendants : services aux familles, service aux associations œuvrant dans le domaine de la famille et soutien à la parentalité. En 2005, un mandat d'étude complémentaire est confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques avec la participation de PFV au sein du groupe de travail.

En 2000, PFV publie et distribue la brochure *Familles dans le canton de Vaud* en collaboration avec la Communauté de la région lausannoise (COREL).

Dès 2001, PFV participe à la rédaction de la *Charte des associations d'utilité sociale*, code déontologique à l'usage des associations qui œuvrent pour l'intérêt général et y souscrit.

Durant les années 2000, PFV s'est prononcée de nombreuses consultations, initiatives et projets de lois. *Au niveau fédéral* : le congé maternité dans le cadre de la révision du Code des Obligations, l'adaptation du montant légal minimum des allocations familiales, les questions touchant la politique familiale à la demande de la Conférence des directeurs-trices cantonaux des affaires sociales, l'étude de l'OCDE sur « Concilier travail et vie de famille », l'Initiative populaire fédérale renforcer la famille, l'initiative parlementaire fédérale prestations complémentaires pour les familles, l'introduction d'un congé maternité fédéral dans le cadre de la révision de la LAPG.

Sur le plan cantonal, la loi sur les impôts directs, le projet d'accueil d'adolescentes enceintes ou mères, l'avant-projet de la Constitution vaudoise, le maintien de l'allocation vaudoise de maternité (allocation de base et perte de gain) suite à l'adoption du congé de maternité fédéral, la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants.

Au niveau lausannois, PFV a participé au lancement de la campagne lausannoise l'éducation, c'est l'affaire de tous.

PFV a également apporté son soutien à la récolte de signatures pour l'initiative populaire fédérale pour une caisse maladie unique, à la pétition de la Fédération suisse des familles monoparentales « Pour une meilleure garantie des pensions alimentaires pour les enfants de familles monoparentales ».

De 2007 à 2012 : axe de travail centré sur la politique familiale vaudoise

Dès 2007, vu le contexte des dernières années avec la reprise par d'autres organismes de nombreuses prestations initiées par PFV ainsi qu'avec le travail de fond réalisé au niveau politique notamment lors de la Constituante, PFV a décidé de focaliser son activité sur la politique familiale. C'est ainsi qu'elle a proposé aux associations du Forum d'adhérer à PFV.

Ce recentrage politique va permettre la nomination du secrétaire général de PFV à la Chambre consultative de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants ainsi qu'à son Conseil de fondation. PFV y siège en tant que représentant des familles et participe ainsi à la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants, entrée en vigueur en 2006.

PFV s'implique dans les comités de pilotage de campagnes politiques en faveur des familles notamment la loi fédérale sur les allocations familiales, la révision de loi cantonale sur les allocations familiales, l'initiative « Pour la protection face à la violence des armes ».

PFV s'est positionné sur l'avant-projet de loi sur la politique de l'enfance et sur le soutien des activités de jeunesse, l'avant-projet d'accord inter-cantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études, sur la révision de l'ordonnance du placement des enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption, sur la modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale, sur l'avant-projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi de prestations sociales et d'aide à la formation et au logement vaudoise.

L'année 2009 a été marquée par la votation de l'article constitutionnel 63a intitulé « Ecole à journée continue ». Ce texte traite de l'accueil parascolaire pour les écoliers pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Au départ, il s'agissait d'une initiative populaire émanant du PLR. Elle sera retirée par la suite car son texte est repris dans une initiative parlementaire du PS, largement soutenu

par les partis au Grand Conseil. Durant la campagne, les associations APé (association vaudoise des parents d'élèves), AFMR (association des familles monoparentales et recomposées) ainsi que PFV s'engagent activement en faveur de l'adoption de ce texte. Toutes les trois seront les porteuses associatives de la thématique. C'est ainsi qu'en septembre 2009, la population vaudoise acceptera à plus de 70% ce nouvel article constitutionnel.

Le SPAS a accepté une demande de subvention groupée de la part de PFV, EFV et Coopération-Service en 2010. Chaque association a signé une convention avec le SPAS pour une durée de cinq ans, soit de 2010 à 2014.

Dans le cadre du partenariat avec Pro Familia Suisse, PFV a notamment soutenu via son site internet la promotion de la plateforme jobetfamille.ch, lancée au début de l'année 2012 qui a pour but une meilleure conciliation des vies professionnelle et privée, un dialogue entre employé-e-s et employeurs.

PFV participe à la réalisation et à la distribution de la brochure Familles dans le canton de Vaud en collaboration avec l'association Lausanne Famille. Par manque de ressources, PFV renonce à poursuivre ce partenariat qui est repris par Vaud Famille (anciennement Lausanne Famille) dès 2010.

PFV est aussi très présente dans les événements en lien avec la famille pour renforcer sa présence et étendre son réseau de partenaires. C'est ainsi que PFV participe à diverses conférences au niveau national sur « le renforcement national du réseau parents et familles », sur les nouveaux médias dans les familles, sur les familles monoparentales, sur les cantines scolaires, sur les familles migrantes, sur l'exclusion et la précarité, sur les questions familles et santé, sur le renforcement des capacités parentales.

A la demande du Service de protection de la jeunesse (SPJ), un groupe de travail est formé en 2009 pour initier un projet d'animation visant à valoriser le rôle des parents. Outre, PFV, il réunit l'antenne romande de la Fédération Suisse pour la Formation des Parents et le comité cantonal de l'Association des Parents d'Elèves. Espace Ressources Sàrl a rejoint le groupe de travail en proposant son propre concept d'action communautaire. C'est ainsi qu'est né le programme de soutien à la parentalité le **Jardin des Parents**. Ce programme, mené avec le soutien financier du Service de protection de la jeunesse, a permis la réalisation de 20 lieux d'accueil de Jardins des Parents répartis à travers le canton.

Dès 2010, PFV réfléchit à la création d'un site internet dédié aux dossiers de la politique familiale vaudoise ainsi qu'à la promotion des activités de l'association. Une première version de www.profamiliavaud.ch est mise en ligne en 2011. Le site se développe encore avec une mise à jour régulière des actualités politiques concernant la famille.

PFV effectue toujours un important travail d'orientations et de conseils par téléphone et par courriel auprès des personnes recherchant des adresses pour des soutiens divers.

En 2012, PFV lance un nouveau projet visant le recensement des **bonnes pratiques** utiles aux familles. Il s'agit de mettre en lumière à travers le site internet de l'association des projets citoyens afin que d'autres personnes puissent s'en inspirer et les mettre ainsi en œuvre dans leur région.